



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
21 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2019**  
21-25 janvier 2019, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Togo  
(2019-2023)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	4
III. Administration du programme et gestion des risques.....	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation .....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Togo (2019-2023) .....	11



## I. Considérations générales

1. À l'horizon 2030, le Togo ambitionne de devenir un pays à revenu intermédiaire stable et démocratique. Fort d'une population estimée à 7,6 millions d'habitants en 2016, composée à 60 % de jeunes de moins de 25 ans et à 51,4 % de femmes<sup>1</sup>, il se classe en deuxième position des 10 grands pays réformateurs d'Afrique pour la dernière décennie<sup>2</sup>. Au cours de la même période, il a connu un taux de croissance constant de 5 % par an et son taux de pauvreté a reculé de 8 points de pourcentage<sup>3</sup>. Il rencontre cependant de sérieuses difficultés pour réaliser les objectifs de développement durable. Les investissements publics massifs se sont traduits par un fort taux d'endettement (81,3 % en 2016)<sup>4</sup>. L'accès aux services de base reste limité : 29 % de la population vit à plus de 5 kilomètres d'un établissement de santé<sup>5</sup>, 38,2 % n'a pas accès à l'eau potable<sup>6</sup> et seulement 54 % des personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement antirétroviral<sup>7</sup>, malgré le taux de prévalence élevé du VIH au niveau national (2,5 %). Le Togo est classé au 166<sup>e</sup> rang (sur 188 pays) de l'indice de développement humain en 2016.

2. Le Togo est touché par la pauvreté multidimensionnelle, qui est due à l'absence de diversification économique, à une mauvaise gestion du développement et au manque de représentativité de la gouvernance, ce qui exacerbe la vulnérabilité aux changements climatiques. La pauvreté touche 68,7 % de la population rurale et 37,9 % de la population urbaine<sup>8</sup>. Les ménages dirigés par des femmes sont les plus pauvres (57,5 %) en raison des obstacles socioculturels et des structures patriarcales qui empêchent les femmes d'accéder à l'éducation, au capital, à la propriété foncière et à la prise de décisions (18 % des sièges parlementaires et 24 % des postes de l'administration centrale). Les femmes affichent un niveau de développement humain équivalent à 84 % seulement de celui des hommes<sup>9</sup>. L'économie togolaise est dominée par le secteur informel et l'agriculture, qui représente 41 % du produit intérieur brut<sup>10</sup> et se caractérise par une productivité et une compétitivité faibles et par la pauvreté endémique des agriculteurs (72,6 % en 2015)<sup>11</sup>. Les inégalités persistent malgré la réduction du taux de pauvreté, le coefficient de Gini étant passé de 0,393 en 2011 à 0,427 en 2017. Bien que le taux de chômage soit tombé de 6,5 % à 3,4 % entre 2011 et 2015, le sous-emploi a été porté de 22,8 % à 25,8 %<sup>12</sup> (24,1 % chez les femmes). Les principaux obstacles à l'emploi sont liés à l'inadéquation entre les compétences des jeunes et les besoins du marché du travail.

3. La pauvreté est, au Togo, liée aux effets néfastes des changements climatiques, à la mauvaise gestion des déchets et à la dégradation des terres, qui se traduit par un taux élevé de déforestation (10 000 à 15 000 hectares par an)<sup>13</sup>. L'épuisement des richesses naturelles et la vulnérabilité croissante face aux catastrophes naturelles et

<sup>1</sup> Plan national de développement (2018-2022).

<sup>2</sup> Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (2017).

<sup>3</sup> Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), Cartographie de la pauvreté (2018).

<sup>4</sup> Rapport de pays n° 27/127 du Fonds monétaire international.

<sup>5</sup> Annuaire des statistiques sanitaires du Togo (2016).

<sup>6</sup> Plan national de développement.

<sup>7</sup> Programme national de lutte contre le sida, rapport annuel (2017).

<sup>8</sup> INSEED, Profil de pauvreté (2015).

<sup>9</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain (2016).

<sup>10</sup> Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la période 2017-2026.

<sup>11</sup> INSEED, Profil de pauvreté (2015).

<sup>12</sup> Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), 2011 et 2015.

<sup>13</sup> Cadre d'action stratégique pour la gestion des ressources environnementales et naturelles (2018).

aux changements climatiques compromettent le développement humain durable, entravent l'action menée pour éliminer la pauvreté et accentuent la pression sur les ressources, elles-mêmes limitées. Pour environ 90,6 % des ménages, le bois de chauffe est la source d'énergie la plus utilisée pour cuisiner<sup>14</sup> et les femmes produisent entre 70 % et 80 % du charbon de bois en recourant à des techniques rudimentaires<sup>15</sup>. L'agriculture, qui emploie plus de 65 % de la main-d'œuvre (53,3 % de femmes)<sup>16</sup>, est en majeure partie tributaire de la pluie et fait appel à la technique du brûlis, ce qui menace la viabilité des ressources forestières<sup>17</sup>, accroît la vulnérabilité de la population aux catastrophes naturelles<sup>18</sup> et nuit au développement économique<sup>19</sup>.

4. Le Togo a progressé dans le classement de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, son score étant passé de 45,0 en 2010 à 51,7 en 2016, mais il rencontre toujours des difficultés en matière d'état de droit et de sécurité. Les tensions politiques fréquentes causées par l'absence de consensus sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles nuisent à la stabilité, compromettent les acquis du développement et ralentissent les efforts entrepris pour réaliser les objectifs de développement durable. Les perspectives de croissance pour 2018 ont été abaissées de 0,6 % en raison des troubles politiques qui ont éclaté en août 2017. Le manque de professionnalisme des médias, associé aux divisions sociales et ethniques de longue date, continue d'attiser les tensions. Sur recommandation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, un plan d'application des réformes constitutionnelles et électorales a été établi afin d'encadrer les consultations menées entre les parties pour régler la crise politique. Les 37 comités de paix locaux ne disposent pas des capacités techniques nécessaires en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre l'action régionale et interrégionale menée en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité face à la menace terroriste qui pèse sur les pays voisins.

5. Les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer l'état de droit, l'accès à la justice et les droits de l'homme, notamment par l'adoption d'un nouveau code pénal et d'une loi sur l'aide juridictionnelle, la création de « maisons de justice » et le renforcement des capacités judiciaires, sont compromis par le manque de responsabilité, les lacunes des systèmes d'information sectoriels, les difficultés d'accès à la justice au niveau local et l'incapacité à lutter contre l'impunité. Les processus d'élaboration des politiques et de planification ne prennent pas suffisamment en compte les droits de l'homme, problème auquel viennent s'ajouter le manque d'expérience des défenseurs des droits de l'homme, le manque de moyens de la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations de la société civile en matière de vérification et de sensibilisation, ainsi que la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et le sida et la discrimination dont elles sont victimes. La violence fondée sur le genre demeure un problème critique : les victimes ont un accès limité à la justice et il n'existe pas de dispositif de coordination multisectorielle pour la prévention et la lutte contre ce type de violence (29 % des femmes déclarent subir des violences physiques depuis l'âge de 15 ans)<sup>20</sup>. Des institutions clés telles que le Parlement, la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), l'autorité judiciaire et la Commission nationale des droits

<sup>14</sup> QUIBB (2015).

<sup>15</sup> Programme national de reboisement (2017).

<sup>16</sup> Recensement national de l'agriculture (2013).

<sup>17</sup> Troisième communication nationale du Togo sur les changements climatiques (2015).

<sup>18</sup> Rapport sur les scénarios climatiques au Togo (2015).

<sup>19</sup> Ministère de l'environnement et des ressources forestières, Évaluation des besoins après une catastrophe (2010).

<sup>20</sup> Enquête démographique et sanitaire (2013-2014).

de l'homme ont besoin de renforcer leurs capacités techniques pour s'acquitter correctement de leurs fonctions.

6. L'administration publique est minée par la mauvaise gestion de la fonction publique nationale, la corruption<sup>21</sup>, le non-respect du principe de responsabilité, le manque persistant de moyens destinés à l'exécution des mandats et la participation limitée des femmes et des jeunes à la prise de décisions. Le système national de statistique ne dispose pas des capacités suffisantes pour produire des données exactes, fréquentes et ventilées<sup>22</sup>. La mise en place du Conseil national et du cadre juridique de la décentralisation ne suffit pas à garantir la gouvernance participative et l'amélioration des services publics.

7. Le Plan national de développement du Togo pour 2018-2022, qui établit 48 cibles prioritaires pour la réalisation des objectifs de développement durable, vise à accélérer la croissance économique et à réduire le sous-emploi grâce à des investissements massifs du secteur privé dans les infrastructures et à la restructuration économique. Le PNUD a aidé les autorités togolaises à établir ses rapports volontaires lors des trois premiers forums politiques de haut niveau pour le développement durable et reste un des principaux partenaires du Gouvernement en ce qui concerne la prise en compte des objectifs et leur adaptation aux réalités locales.

8. D'après l'évaluation indépendante du précédent programme de pays réalisée en 2017, le PNUD possède de solides atouts dans les domaines de l'assistance électorale, de la consolidation de la paix, du renforcement des capacités des administrations publiques et de la gestion de l'environnement, et il est particulièrement bien placé pour exécuter des programmes multidimensionnels novateurs, tels que le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), projet phare financé par l'État qui a permis d'améliorer les conditions de vie d'environ 25 % de la population en facilitant l'accès à la santé, à l'éducation et aux transports<sup>23</sup>. L'appui du PNUD a été jugé probant pour ce qui est des actions suivantes : a) favoriser un environnement pacifique en s'appuyant sur des dispositifs d'alerte rapide efficaces, notamment en aidant à la mise en place de comités de paix locaux et l'organisation d'élections crédibles ; b) améliorer la coordination du cadre juridique et institutionnel de l'administration publique à l'aide d'outils et de systèmes informatiques ; c) améliorer l'accès à l'énergie propre grâce à l'initiative écovillages pilotes. Ces réalisations ont été accomplies en collaboration avec des institutions nationales et des partenaires tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les organismes des Nations Unies, l'Union européenne et les Gouvernements allemand et américain.

9. L'expérience montre qu'il faut intensifier les activités et renforcer les capacités nationales à tous les niveaux pour améliorer les services fournis à la population et en faciliter l'accès. Le programme proposé sera davantage axé sur les atouts particuliers que présente le PNUD pour ce qui est de mobiliser des fonds publics au service du développement et l'expansion de l'offre de services au niveau local, dans le cadre d'une stratégie intersectorielle.

## II. Priorités du programme et partenariats

10. Conçu avec la participation des principales parties prenantes nationales, le programme de pays est aligné sur le Plan national de développement pour 2018-2022,

---

<sup>21</sup> En 2017, le Togo a obtenu la note de 32 sur 100 selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International.

<sup>22</sup> Plan national de développement.

<sup>23</sup> PUDC, rapport du Comité directeur (2017).

le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2019-2023 et le Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, et il s'articule autour de trois axes de transformation interdépendants : a) améliorer la gouvernance pour accroître la participation des citoyens ; b) promouvoir un mode de croissance profitant à tous ainsi que l'accès aux services de base ; c) renforcer la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques.

11. Le programme repose sur les prémisses suivantes : a) si l'on instaure une gouvernance plus inclusive et que l'on étoffe les moyens dont disposent les institutions nationales pour améliorer l'accès aux services de base, tout en bâtissant des institutions efficaces et responsables et des dispositifs de règlement pacifique des conflits et de cohésion sociale, on créera des conditions propres à assurer la bonne gouvernance et le maintien de la paix ; b) il convient d'adopter une approche globale de la gestion durable des ressources naturelles et de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux changements climatiques et aux catastrophes, en particulier dans les zones rurales, afin de créer des conditions qui aideront mieux les gens à sortir de la pauvreté ; c) la création d'emplois et de chaînes de valeur novatrices, l'action en faveur de l'autonomisation des jeunes et des femmes ainsi que de leur participation à la gouvernance à tous les niveaux, et l'édification d'une société résiliente et pacifique favoriseront une croissance forte, inclusive et durable à même d'éliminer la pauvreté multidimensionnelle. Le PNUD retiendra une approche fondée sur les droits de l'homme ainsi que sur l'équité entre les femmes et les hommes, et il fera participer tous les groupes concernés à la planification, à l'application et au contrôle de l'exécution de son programme.

12. Le programme concerne les cinq régions administratives, l'accent étant mis sur les zones rurales et mal desservies, les jeunes, les personnes handicapées, les femmes et les institutions locales ou associatives. S'inspirant des six solutions types définies dans le Plan stratégique, il contribuera à la réalisation des cibles prioritaires que le Togo a retenues pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 à 10, 13, 15, 16 et 17.

13. Les principaux partenariats seront étoffés et des fonds publics continueront d'être mobilisés pour accélérer la réalisation des objectifs. Jouant son rôle fédérateur, le PNUD resserrera les partenariats avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières mondiales, le secteur privé et d'autres partenaires clefs pour les questions d'ordre technique. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront encouragées dans les domaines de la décentralisation, de la consolidation de la paix et de l'égalité des genres. Le PNUD étudiera des solutions innovantes et mettra en place des dispositifs d'appui aux pays en faveur de l'égalité des genres et de la jeunesse en exploitant les nouvelles technologies et les réseaux sociaux.

## **Pilier 1**

### **Renforcer la gouvernance et l'état de droit et consolider la paix**

14. Le PNUD fera fond sur le programme en cours pour renforcer la gouvernance par les actions suivantes : a) exploiter les technologies numériques pour améliorer le système de gestion de la fonction publique ; b) mettre au point un système intégré de planification et de suivi aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ; c) renforcer les capacités des institutions de gouvernance et des organismes de gestion des élections afin de promouvoir l'état de droit, les droits de l'homme, la justice, la transparence, la responsabilité et la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous ; d) consolider l'infrastructure de paix. Il tirera parti de diverses initiatives stratégiques (activités de sensibilisation, services de conseil, renforcement des capacités, amélioration des dispositifs de participation de la société civile, solutions innovantes et coopération Sud-Sud) et s'inspirera des solutions types 2 et 6 du Plan

stratégique pour atteindre les objectifs 5, 8, 10, 16 et 17. L'action du PNUD sera axée sur les institutions locales et nationales, ainsi que sur les femmes, les jeunes, les handicapés et les personnes vivant avec le VIH et le sida.

15. Fort de son expérience probante s'agissant de sa contribution, depuis 2008, à la modernisation de l'administration publique, et en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, l'Union européenne et la Banque mondiale, le PNUD aidera le Gouvernement à mettre en œuvre la politique de décentralisation et à assurer l'accès à des services publics de qualité. La mise en service d'un système de gestion centralisée des fonctionnaires et la création de mécanismes intégrés et participatifs de planification, de contrôle de l'exécution et d'évaluation du Plan national de développement contribueront à améliorer l'efficacité de l'administration publique. Le PNUD aidera le Ministère de la planification du développement et l'Université de Kara à renforcer les capacités et à créer un cadre de spécialistes de la planification. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale et l'Union européenne, il consolidera son partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) pour accroître la production de données ventilées. Les moyens mis en œuvre pour recueillir des données et réaliser des analyses sur les questions de genre seront renforcés. En collaboration avec l'Union européenne, l'Agence allemande de coopération internationale et la Banque mondiale, le PNUD continuera d'épauler la décentralisation et, à cet effet, il fournira des services d'information et de conseil, renforcera les capacités des autorités locales, aura recours aux nouvelles technologies et fera appel à la coopération Sud-Sud avec des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal. Il facilitera l'établissement de plateformes collaboratives afin de garantir l'engagement et la participation de la population, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

16. Conformément aux recommandations issues de l'examen périodique universel, le PNUD s'emploiera avec d'autres partenaires à renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la justice, des droits de l'homme et de la société civile, afin de consolider l'état de droit et de promouvoir les droits de l'homme et l'égalité d'accès à la justice. Les capacités seront renforcées pour que le Togo puisse s'acquitter des obligations que lui font, au plan national comme international, les instruments relatifs aux droits de l'homme qu'il a ratifiés. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès à la justice pour les jeunes, les femmes, les victimes de violences sexistes, les handicapés et les personnes vivant avec le VIH et le sida. Un appui technique sera fourni au Ministère de la justice afin de l'aider à mettre en œuvre la politique nationale en matière de justice, la nouvelle loi sur l'aide juridictionnelle et la gestion des maisons de justice récemment créées. Le recours à des modes de médiation traditionnels rapprochera la justice des particuliers. Le PNUD aidera à consolider le système d'information judiciaire et il définira des indicateurs afin d'améliorer l'efficacité et l'application du principe de responsabilité au sein du système judiciaire, ainsi que l'accès des particuliers à la justice.

17. Faisant appel à ses atouts en matière d'appui aux processus démocratiques, le PNUD fournira une assistance technique qui visera à : aider le Parlement à adopter des lois allant dans le sens des objectifs de développement durable ; épauler la HAPLUCIA dans la lutte contre la corruption et la HAAC dans la professionnalisation des médias ; aider le Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCCRUN) à œuvrer à la cohésion nationale et la Commission électorale nationale indépendante à garantir le bon déroulement d'élections démocratiques et transparentes. Se fondant sur des initiatives probantes en matière de prévention et de règlement des conflits – notamment les comités de paix locaux et l'appui fourni au HCCRUN – le PNUD redoublera d'efforts pour résoudre les conflits

récourants liés à des questions d'ordre politique et constitutionnel en renforçant les capacités, le dialogue et la médiation aux niveaux national et local.

## **Pilier 2**

### **Œuvrer à la croissance pour tous et l'accès de tous aux services de base**

18. Dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 17, et s'inspirant des solutions types 1, 5 et 6, ce pilier vise l'instauration des conditions nécessaires pour que la croissance soit forte, durable et génératrice d'emplois et pour que les plus défavorisés aient davantage accès aux services de base. Le PNUD s'emploiera à renforcer : a) les capacités des institutions publiques chargées de la promotion de l'emploi ; b) les capacités d'organisation, des coopératives et des associations professionnelles et autres, ainsi que d'innovation dans le secteur privé ; c) l'accès aux services de base par l'exécution du PUDC.

19. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD), le PNUD facilitera la conclusion de partenariats stratégiques public-privé dans le domaine de la formation professionnelle et technique pour assurer l'adaptation des compétences aux besoins du marché du travail, améliorer le cadre juridique et réglementaire du travail, augmenter la production d'informations et d'analyses essentielles pour le bon fonctionnement du marché du travail, et améliorer les conditions de l'activité commerciale. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il encouragera le transfert de technologies et l'innovation dans les secteurs public et privé, notamment vers les jeunes, par la mise en place de tutorats et de plateformes d'innovation.

20. En partenariat avec le Programme alimentaire mondial, le Fonds d'équipement des Nations Unies et la Banque mondiale, le PNUD s'attachera à stimuler l'entrepreneuriat rural et agricole et, à cette fin, il renforcera les compétences des associations professionnelles du secteur privé, au moyen de l'exploitation de nouvelles technologies et de processus perfectionnés ainsi que de l'analyse et du développement des chaînes logistiques, afin de favoriser l'expansion de l'agro-industrie, de soutenir la création d'emplois durables, d'augmenter la productivité et la compétitivité, le but étant de transformer le secteur agricole.

21. S'appuyant sur le PUDC, le PNUD apportera son concours aux autorités nationales pour améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation, à l'eau potable et à l'énergie, ainsi que leur qualité, pour faire en sorte que la prestation de services soit efficace et pour faciliter la construction, l'installation et la mise en service d'infrastructures ou d'équipements. Les emplois créés pour installer et entretenir les infrastructures et les équipements dynamiseront l'économie et augmenteront les revenus des jeunes, des femmes, des agriculteurs et des artisans. Plateforme d'intégration de solutions, le PNUD coalisera les partenariats faisant intervenir les organismes des Nations Unies aux fins de la prestation de services dans les agglomérations où ils sont présents comme ailleurs. En collaboration avec le Gouvernement, il étudiera également la possibilité d'établir des partenariats public-privé concernant les infrastructures. Il s'attachera à renforcer les capacités des associations locales et des organismes de la société civile dans le contexte de la décentralisation, afin d'améliorer la gestion et la viabilité des investissements y relatifs.

**Pilier 3****Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes**

22. La priorité consistera à soutenir la mise en œuvre des accords internationaux pertinents, notamment l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique. Dans l'optique de la réalisation des objectifs 7, 13 et 15 et s'inspirant des solutions types 3, 4, 5 et 6, le PNUD s'emploiera à : a) améliorer l'accès à des sources d'énergie domestique viables et à des conditions de vie décentes, en particulier dans les zones rurales les plus pauvres ; b) accroître la résilience des populations face aux changements climatiques et aux catastrophes ; c) soutenir les initiatives de réduction des émissions de carbone dans les villages, en transposant à une plus grande échelle l'initiative écovillages et en favorisant la gestion durable des biens et des services écosystémiques. À cette fin, il facilitera l'accès des ménages, en particulier ceux ayant une femme à leur tête, aux énergies renouvelables et aux énergies de substitution. Il prêtera appui aux productrices de charbon de bois : des solutions seront envisagées et mises en œuvre pour leur assurer des revenus substantiels de substitution. Le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales, notamment celles de l'Agence nationale de la protection civile, donnera à celles-ci les moyens de concevoir des plans et des politiques relatifs au climat et à la gestion des risques qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes. L'élaboration de plans d'urgence régionaux permettra, en cas de catastrophe, de prendre des mesures adaptées aux besoins des populations vulnérables, notamment des femmes, des enfants, des personnes âgées et des handicapés. Les moyens concrets qu'ont les populations vulnérables vivant dans les zones fortement exposées aux risques naturels de faire face à ces phénomènes seront renforcés.

23. Le PNUD consolidera son partenariat avec le FEM, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation afin de mobiliser des ressources pour exécuter des projets novateurs. Il s'efforcera de créer des synergies avec les partenaires qui s'occupent de questions liées à l'environnement, aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, et notamment avec le secteur privé et les organisations de la société civile. Il facilitera la coopération technique avec les instituts de recherche et les universités pour ce qui est des technologies de pointe. L'opportunité d'une coopération Sud-Sud sera envisagée s'agissant des pratiques exemplaires et des enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne l'accès à l'énergie propre.

**III. Administration du programme et gestion des risques**

24. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, au niveau du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets seront imputés auxdits projets.

25. Des modalités d'application appropriées, découlant de l'évaluation des capacités nationales, seront utilisées pour garantir l'appropriation du programme par le pays et l'application du principe de responsabilité. Le PNUD définira des critères

d'exécution pour assurer la viabilité du programme, en précisant les moyens internes requis. Le plan de viabilité financière sera réévalué régulièrement pour garantir l'emploi optimal des fonds et les meilleurs ratios de gestion possible, le but étant d'adapter la structure du service compétent, d'obtenir les ressources nécessaires et d'atténuer les risques opérationnels.

26. L'exécution du programme sera alignée sur l'initiative Unis dans l'action. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD continuera d'évaluer les capacités des partenaires de réalisation dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. En association avec le cadre de programmation unique, d'autres instruments de programmation communs et harmonisés seront mis en avant, notamment les programmes conjoints interinstitutions et la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement.

27. Une stratégie et un plan d'action pour la communication et les partenariats seront mis au point pour étayer le programme. Le PNUD prendra en compte les questions de durabilité sociale et environnementale dans la conception et la gestion de tous les portefeuilles de projets et mettra l'accent sur la problématique femmes-hommes, la réduction des risques de catastrophe et les droits de l'homme.

28. Les risques potentiels qui pèsent sur l'exécution du programme sont les suivants : a) obstacles à la mobilisation des ressources ; b) instabilité sociale et politique ; c) appropriation insuffisante du programme par les autorités nationales. Les obstacles à la mobilisation des ressources sont liés au nombre limité de partenaires directs du Togo. En outre, malgré la forte mobilisation de ressources provenant de sources publiques, le décaissement de ces fonds reste un problème majeur. Les clivages politiques risquent d'avoir des effets négatifs sur l'exécution du programme.

29. Pour atténuer ces risques, le PNUD : a) fera preuve d'initiative en ce qui concerne les financements publics, étudiera l'opportunité de conclure des partenariats public-privé et aidera le Gouvernement à analyser la marge de manœuvre budgétaire dont il dispose pour mobiliser des recettes intérieures ; b) recueillera des données sur les donateurs aux fins des partenariats en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment le secteur privé, les fondations, les institutions financières internationales et les donateurs non traditionnels ; c) soutiendra la concertation politique et le dialogue social et plaidera en faveur de réformes tangibles ; d) tiendra des consultations régulières avec les autorités nationales, les collectivités locales et les organisations de la société civile et renforcera leurs capacités afin de rationaliser l'emploi des ressources ; e) mettra au point une stratégie de sortie en fonction de chaque type de projet ; f) consolidera le cadre de coordination. L'assurance qualité et les normes sociales et environnementales du PNUD seront appliquées à tous les projets et la problématique femmes-hommes, systématiquement prise en compte. Le bureau de pays s'efforcera d'obtenir la certification or du label égalité des sexes.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation**

30. Les priorités consisteront à améliorer le contrôle de l'exécution du programme et l'évaluation des résultats obtenus et à harmoniser les indicateurs avec les objectifs de développement durable, ainsi qu'avec les indicateurs du Plan national de développement, du PNUAD et du Plan stratégique. Le PNUD mettra au point un dispositif de contrôle de l'exécution et d'évaluation aligné sur ceux du Plan stratégique et du Plan national de développement. Au moins 5 % du budget sera alloué aux activités de contrôle de l'exécution, d'évaluation et de collecte de données ; les indicateurs seront observés tout au long de l'exécution des projets au moyen de visites

régulières sur le terrain, organisées conjointement avec l'ensemble des partenaires. Des rapports trimestriels et annuels seront établis. Le dispositif s'appuiera sur le cadre de programmation conjointe pour 2019-2023, et les recommandations issues de l'examen du précédent programme de pays seront appliquées.

31. En collaboration avec les organismes des Nations Unies et l'INSEED, le PNUD œuvrera à l'appropriation et à l'adaptation des objectifs au niveau local, s'employant à mieux cibler les bénéficiaires et à ventiler davantage les données. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des partenaires en matière de gestion axée sur les résultats, et les données recueillies viendront enrichir le système de suivi et de partage des connaissances du PNUD ainsi que la communication visant à mieux faire connaître ses activités.

32. Le PNUD retiendra une approche participative, faisant appel aux comités directeurs des programmes et aux mécanismes en place pour assurer le contrôle de l'exécution du PNUAD et du Plan national de développement et le suivi de la réalisation des objectifs ; le contrôle de l'exécution et l'évaluation des résultats du programme feront intervenir les bénéficiaires. Le PNUD assurera le suivi et le contrôle régulier des fonds qu'il allouera à la concrétisation des réalisations prévues dans le PNUAD. Il mènera des évaluations comme prévu par le plan y relatif, l'objet étant de déterminer les progrès accomplis et les enseignements à tirer de l'expérience, et de repérer les difficultés pour proposer des solutions. Par souci d'atténuer davantage les risques, les projets feront l'objet d'un examen systématique pour assurer le respect des mesures de protection environnementale et sociale.

33. Le marqueur de l'égalité femmes-hommes que le PNUD a défini fera l'objet d'un suivi constant pour assurer la prise en compte des questions de genre dans les programmes, et il servira à déterminer l'affectation de ressources au financement d'initiatives consacrées à ces questions.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Togo (2019-2023)

**Priorité du pays : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'intégration (pilier 3 du Plan national de développement)**

**Réalisation 4 énoncée dans le PNUAD : d'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de plus en plus les principes de gouvernance inclusive en mettant l'accent sur la responsabilité, la participation des citoyens, l'accès équitable à des services publics de qualité et la cohésion sociale.**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : Accélérer les réformes structurelles aux fins du développement durable**

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Indicateur 1.1.</b> Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante</p> <p><b>Niveau de référence (2018) :</b> à déterminer Hommes : à déterminer Femmes : à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> Hommes : augmentation de 10 % Femmes : augmentation de 10 %</p>	<p><b>Source des données :</b> Enquêtes de satisfaction des usagers du service public Fréquence : Tous les 3 ans</p> <p><b>Entité responsable :</b> Ministère de la réforme administrative</p> <p><b>Source des données :</b> Rapports de Transparency International</p>	<p><b>Produit 1.1 :</b> Le Ministère de la fonction publique et d'autres institutions visées aux niveaux national et local disposent de moyens renforcés pour assurer l'efficacité de la prestation de services publics.</p> <p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> Mesure dans laquelle l'administration publique exploite le système de gestion centralisée des fonctionnaires mis en place avec le concours du PNUD</p> <p><b>Niveau de référence (2017)<sup>24</sup> :</b> 1 <b>Niveau cible :</b> 3</p> <p><b>Source des données :</b> Rapport annuel sur le Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour le développement durable</p> <p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> Mesure dans laquelle les procédures simplifiées établies avec le concours du PNUD sont utilisées pour fournir des services liés à l'identité juridique, à l'enregistrement des actes d'état civil et aux certificats de nationalité</p> <p><b>Niveau de référence (2017)<sup>25</sup> :</b> 2 <b>Niveau cible :</b> 3</p> <p><b>Source des données :</b> Rapport annuel du Ministère de l'administration territoriale</p>	<p>Ministères chargés des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Planification du développement</li> <li>– Réforme administrative</li> <li>– Économie et finances</li> <li>– Action sociale et promotion de la femme</li> <li>– Économie numérique</li> <li>– Administration territoriale</li> <li>– Justice</li> <li>– Sécurité et protection civile</li> </ul> <p>Secrétariat d'État chargé des droits de l'homme</p> <p>Parlement</p> <p>Commission nationale des droits de l'homme</p> <p>Cour constitutionnelle</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> <b>10 000 000 dollars</b></p> <p><b>Autres ressources :</b> <b>16 338 000 dollars</b></p>
<p><b>Indicateur 1.2.</b> Indice Ibrahim</p> <p><b>Niveau de référence (2016) :</b> 51,7 %</p>				

<sup>24</sup> 1 : Il n'existe pas de système de gestion centralisée ; 2 : Le système stratégique et centralisé est en place mais n'est pas exploité ; 3 : Le système est en service mais il n'est pas intégralement exploité ; 4 : Toutes les fonctions du système sont exploitées.

<sup>25</sup> 1 : Aucune procédure n'a été simplifiée ; 2 : Quelques procédures ont été simplifiées ; 3 : De nombreuses procédures ont été simplifiées ; 4 : Toutes les procédures ont été simplifiées.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<b>Niveau cible (2023) :</b> 60 %		<p><b>Indicateur 1.1.3 :</b> Mise en place de mesures efficaces déterminées avec le concours du PNUD pour atténuer les risques de corruption et y remédier : a) au niveau national ; b) au niveau infranational ; c) au niveau sectoriel dans la fonction publique</p> <p><b>Niveau de référence (2017)<sup>26</sup> :</b> a) non ; b) non ; c) non</p> <p><b>Niveau cible :</b> a) oui ; b) oui ; c) oui</p> <p><b>Source des données :</b> Rapport annuel de la HAPLUCIA</p>	<p>HCCRUN</p> <p>Commission électorale nationale indépendante</p> <p>HAPLUCIA</p> <p>HAAC</p>	
		<p><b>Indicateur 1.1.4 :</b> Mise en place, avec le concours du PNUD, de plateformes impliquant les femmes et les jeunes dans la lutte contre la corruption dans la fonction publique</p> <p><b>Niveau de référence (2017) :</b> non</p> <p><b>Niveau cible :</b> oui</p> <p><b>Source des données :</b> Rapports annuels de la HAPLUCIA</p>	<p>Autorités locales</p> <p>Union européenne, Banque mondiale,</p> <p>Agence allemande de coopération internationale, groupe bancaire KFW</p> <p>Ambassades d'Allemagne et des États-Unis</p>	
		<p><b>Produit 1.2 :</b> Les capacités du Gouvernement sont renforcées afin que le Programme 2030, l'Agenda 2063 et l'Accord de Paris puissent être pris en compte dans les plans de développement et les budgets et que soient analysés les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, en s'appuyant sur des solutions novatrices et axées sur des données factuelles.</p>	<p>Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, OIT, FNUAP, UNICEF</p>	
		<p><b>Indicateur 1.2.1 :</b> Élaboration et adoption, avec le concours du PNUD et dans l'ensemble de la fonction publique, de plans de développement et de budgets qui tiennent compte des accords internationaux suivants :</p> <p>a) Programme de développement durable à l'horizon 2030</p> <p>b) Accord de Paris</p>	<p>BAfD, Fonds monétaire international</p> <p>Réseau des organisations de la société civile,</p> <p>Associations de femmes</p>	

<sup>26</sup> 1 : Aucune mesure n'a été prise ; 2 : Les mesures prises sont insignifiantes ; 3 : Les mesures prises sont conséquentes ; 4 : Les mesures prises conviennent tout à fait.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><b>Niveau de référence (2017) :</b> a) non ; b) non  <b>Niveau cible :</b> a) oui ; b) oui  <b>Source des données :</b> Rapport annuel sur le Plan national de développement</p>		
		<p><b>Indicateur 1.2.2 :</b> Mise en service, avec le concours du PNUD, de dispositifs de collecte et d'analyse de données qui produisent des données ventilées par sexe, âge et autres variables afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Méthodes de collecte habituelles (réalisation d'enquêtes, par exemple)</li> <li>b) Systèmes de génération de rapports dans les administrations</li> </ul> <p><b>Niveau de référence (2017) :</b> a) non ; b) non  <b>Niveau cible :</b> a) oui ; b) oui  <b>Source des données :</b> Rapports annuels et sectoriels de l'INSEED</p>		
		<p><b>Produit 1.3 :</b> Les capacités des institutions nationales et locales sont renforcées afin qu'elles puissent concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques de décentralisation et des plans de développement local tenant compte de l'égalité des sexes et profitant à tous.</p>		
		<p><b>Indicateur 1.3.1 :</b> Proportion des compétences juridiques et des ressources financières transférées de l'administration centrale aux collectivités locales  <b>Niveau de référence (2018)<sup>27</sup> :</b> 1  <b>Niveau cible :</b> 2  <b>Source des données :</b> Rapports annuels du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, et Ministère de l'économie et des finances</p>		

<sup>27</sup> 1 : Moins de 25 % des capacités ou des ressources sont transférées ; 2 : Entre 25 % et 50 % des capacités ou des ressources sont transférées ; 3 : Entre 50 % et 75 % des capacités ou des ressources sont transférées ; 4 : Plus de 75 % des capacités ou des ressources sont transférées.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><b>Indicateur 1.3.2</b> : Nombre d'administrations locales disposant, grâce au concours du PNUD, de systèmes informatisés opérationnels de planification, de budgétisation et de contrôle de l'exécution tenant compte de la problématique femmes-hommes</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 10</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport annuel du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales</p>		
		<p><b>Indicateur 1.3.3</b> : Mesure dans laquelle les priorités exprimées par les femmes, les handicapés et les jeunes sont prises en compte dans la conception, la réalisation et le contrôle de l'exécution des plans de développement local, avec le concours du PNUD</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b><sup>28</sup> : 2</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3</p> <p><b>Source des données</b> : Rapports annuels des municipalités et des organisations de la société civile</p>		
	<p><b>Source des données</b> : Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan national de développement</p>	<p><b>Produit 1.4</b> : Les institutions judiciaires et les institutions de défense des droits de l'homme disposent des moyens voulus pour améliorer la protection des droits fondamentaux, la primauté du droit et l'accès à la justice s'agissant des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec le VIH/sida et des personnes handicapées.</p>		
		<p><b>Indicateur 1.4.1</b> : Renforcement, avec le concours du PNUD, d'institutions et de dispositifs afin que soient satisfaites les obligations relatives aux droits de l'homme imposées par les instruments ratifiés sur les plans national et international</p> <p>a) État de droit et justice</p> <p>b) Droits de l'homme</p>		

<sup>28</sup> 1 : La participation de ces groupes est inexistante ; 2 : La participation de ces groupes est peu importante ; 3 : La participation de ces groupes est importante ; 4 : La participation de ces groupes est totale.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p><b>Niveau de référence (2017)</b> : a) non ; b) non  <b>Niveau cible (2023)</b> : a) oui ; b) oui  <b>Source des données</b> : Rapport annuel de la Commission nationale des droits de l'homme</p>		
		<p><b>Indicateur 1.4.2</b> : Mise en place d'un système d'information sur l'efficacité de la justice  <b>Niveau de référence (2017)</b> : non  <b>Niveau cible</b> : oui  <b>Source des données</b> : Rapport annuel du Ministère de la justice et des droits de l'homme</p>		
		<p><b>Indicateur 1.4.3</b> : Nombre de maisons de justice et de bureaux d'aide juridictionnelle mis en place avec le concours du PNUD dont les capacités sont renforcées  <b>Niveau de référence (2017)</b> : 0  <b>Niveau cible</b> : 8  <b>Source des données</b> : Rapport annuel du Ministère de la justice et des droits de l'homme</p>		
		<p><b>Indicateur 1.4.4</b> : Pourcentage de nouveaux signalements de violences sexistes ayant abouti à la condamnation des coupables ou à des réparations pour les victimes  <b>Niveau de référence (2017)</b> : 0  <b>Niveau cible</b> : 50 %  <b>Source des données</b> : Rapport annuel de la Commission nationale des droits de l'homme</p>		
		<p><b>Indicateur 1.4.5</b> : Pourcentage de nouveaux cas de stigmatisation concernant des personnes vivant avec le VIH ou le sida qui ont été signalés et réglés  <b>Niveau de référence (2017)</b> : 0  <b>Niveau cible</b> : 50 %  <b>Source des données</b> : Rapport annuel de la Commission nationale des droits de l'homme</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><b>Produit 1.5</b> : Rédaction d'une nouvelle constitution, administration des élections, supervision et réglementation des médias, et consolidation des procédures parlementaires en vue de favoriser l'inclusion, la transparence, la responsabilité et la cohésion sociale</p>		
		<p><b>Indicateur 1.5.1</b> : Nombre d'organismes d'administration des élections recevant un appui du PNUD dont les moyens d'organiser des élections ouvertes à tous, régulières et crédibles ont été renforcés</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 1</p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales</p>		
		<p><b>Indicateur 1.5.2</b> : Pourcentage de mesures prévues dans le plan stratégique de la HAAC et élaborées avec le concours du PNUD ayant été mises en œuvre</p> <p><b>Niveau de référence (2018)</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 50 %</p> <p><b>Source des données</b> : Rapports annuels de la HAAC</p>		
		<p><b>Indicateur 1.5.3</b> : Proportion de femmes occupant des postes de direction dans la fonction publique</p> <p><b>Niveau de référence (2015)</b> : 15,74 %</p> <p><b>Niveau cible (2023)</b> : 20 %</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport annuel sur le Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour le développement durable</p>		
		<p><b>Indicateur 1.5.4</b> : Les moyens dont le Parlement dispose pour s'acquitter, de manière responsable, efficace et non exclusive, de ses fonctions de législation, de contrôle et de représentation</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b> : non</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><b>Niveau cible (2023) : oui</b>  <b>Source des données :</b> Rapports annuels du Parlement</p> <p><b>Produit 1.6 :</b> Les capacités techniques des structures nationales et locales, des organisations de la société civile, des jeunes et des femmes sont renforcées afin qu'ils puissent prévenir et gérer les conflits et œuvrer à l'édification d'une société plus pacifique</p> <p><b>Indicateur 1.6.1 :</b> Nombre d'associations de femmes ayant reçu un concours du PNUD qui œuvrent à la prévention et au règlement des conflits au sein de la collectivité  <b>Niveau de référence (2017) : 0</b>  <b>Niveau cible (2023) : 50</b>  <b>Source des données :</b> Rapports annuels des comités de paix locaux</p> <p><b>Indicateur 1.6.2 :</b> Nombre de groupes de jeunes ayant reçu un concours du PNUD qui œuvrent activement à de la prévention et au règlement des conflits au sein de la collectivité  <b>Niveau de référence (2017) : 0</b>  <b>Niveau cible (2023) : 50</b>  <b>Source des données :</b> Rapports annuels des comités de paix locaux</p>		
<b>Priorité du pays : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'intégration (pilier 3 du Plan national de développement)</b>				
<b>Réalisation 3 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2023, les Togolais et les Togolaises bénéficient d'un meilleur accès, plus équitable, à la protection sociale et à des services sociaux de base de qualité, notamment à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement</b>				
<b>Réalisation correspondante du plan stratégique : éliminer la pauvreté multidimensionnelle par la mise en œuvre de solutions intégrées de réduction de la pauvreté</b>				
<b>Indicateur 2.1 :</b> Taux net de scolarisation à l'école primaire	Cartographie annuelle des besoins en matière de santé,	<b>Produit 2.1 :</b> Des services sociaux de base de qualité, notamment en matière de santé, d'éducation, d'eau et	Ministères chargés des questions suivantes : – Santé et protection sociale	<b>Ressources ordinaires : 13 657 000 dollars</b>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 93,8%</p> <p><b>Niveau cible (2022)</b> : 100 %.</p>	Ministère de la santé et de la protection sociale	<p>d'assainissement sont mis à la disposition des groupes les plus vulnérables.</p> <p><b>Indicateur 2.1.1</b> : Nombre d'infrastructures rendues accessibles, avec le concours du PNUD, concernant : a) la santé ; b) l'éducation ; c) l'approvisionnement en eau</p> <p><b>Niveau de référence (2016)</b> : a) 26 ; b) 64 ; c) 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : a) 76 ; b) 697 ; c) 1 700</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport annuel du comité technique du PUDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Enseignement</li> <li>– Eau et assainissement</li> <li>– Travail et emploi</li> <li>– Infrastructures et transports</li> <li>– Agriculture, élevage et hydraulique</li> <li>– Économie et finances</li> <li>– Développement à la base</li> <li>– Formation professionnelle</li> </ul>	<p><b>Autres ressources :</b> <b>2 500 000 dollars</b></p> <p><b>Financement de l'État :</b> <b>30 000 000 dollars</b></p>
<p><b>Indicateur 2.2</b> : Pourcentage des ménages ayant accès à une source d'eau potable</p> <p><b>Niveau de référence (2015)</b> : 61,8%</p> <p><b>Niveau cible (2022)</b> : 80 %</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples, INSEED, tous les 3 ans	<p><b>Indicateur 2.1.4</b> : Nombre de villages qui disposent, grâce à un appui du PNUD : a) de lampadaires photovoltaïques ; b) de plateformes multifonctionnelles</p> <p><b>Niveau de référence (2016)</b> : a) 0 ; b) 36</p> <p><b>Niveau cible</b> : a) 200 ; b) 76</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport annuel du comité technique du PUDC</p>	<p>INSEED</p> <p>Agence nationale d'appui au développement à la base</p> <p>Centre entrepreneurial des femmes d'affaires du Togo (INNOV'UP)</p> <p>Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle</p> <p>Agence nationale pour l'emploi</p>	
<p><b>Indicateur 2.3</b> : Taux de sous-emploi des jeunes</p> <p><b>Niveau de référence (2015)</b> : 22,2%</p> <p><b>Niveau cible (2022)</b> : 16,2 %</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples, INSEED, tous les 3 ans	<p><b>Indicateur 2.1.6</b> : Nombre de personnes vivant dans des zones nouvellement désenclavées</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 250 000</p> <p><b>Niveau cible</b> : 500 000</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport annuel du comité technique du PUDC</p>	<p>OIT</p> <p>UNICEF</p> <p>OMS</p> <p>FNUAP</p> <p>ONUSIDA</p> <p>BAfD</p>	
<p><b>Indicateur 2.4</b> : Taux de sous-emploi des femmes</p> <p><b>Niveau de référence (2015)</b> : 24,1%</p> <p><b>Niveau cible (2022)</b> : 18,1 %</p>	<p>QUIBB, INSEED</p> <p>Tous les 3 ans</p> <p>QUIBB, INSEED</p> <p>Tous les 3 ans</p>	<p><b>Produit 2.2</b> : Les capacités des institutions et organisations nationales sont renforcées afin qu'elles puissent assurer le contrôle et la gestion des infrastructures et des équipements économiques et sociaux aux fins du développement durable des collectivités.</p> <p><b>Indicateur 2.2.1</b> : Mesure dans laquelle les institutions et organisations nationales et locales visées disposent des</p>	<p>Agence japonaise de coopération internationale</p> <p>Agence allemande de coopération internationale</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>moyens techniques et financiers nécessaires pour gérer et contrôler les équipements collectifs</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b><sup>29</sup> : 1</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport annuel du comité technique du PUDC</p>		
		<p><b>Produit 2.3</b> : Les capacités techniques et opérationnelles des organisations professionnelles sont renforcées pour améliorer la compétitivité.</p>		
		<p><b>Indicateur 2.3.1</b> : Nombre de nouvelles organisations de femmes, de jeunes et d'agriculteurs établies avec le concours du PNUD dont les capacités ont été renforcées aux fins de la création d'activités économiques lucratives</p> <p><b>Niveau de référence (2016)</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible (2023)</b> : 500</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport annuel du comité technique du PUDC</p>		
		<p><b>Produit 2.4</b> : L'offre de formation technique et professionnelle est améliorée afin que les femmes et les jeunes puissent mieux avoir accès à un emploi décent.</p>		
		<p><b>Indicateur 2.4.1</b> : Nombre de partenariats conclus avec le secteur privé grâce au concours du PNUD qui visent à mettre au point des programmes d'enseignement</p> <p><b>Niveau de référence (2017)</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p> <p><b>Source des données</b> : Rapports annuels du Ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle</p>		
		<p><b>Indicateur 2.4.2</b> : Nombre de centres de formation technique et professionnelle dont les capacités techniques</p>		

<sup>29</sup> 1 : peu de moyens ; 2 : quelques moyens ; 3 : moyens importants ; 4 : moyens adaptés.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>et opérationnelles ont été renforcées avec le concours du PNUD</p> <p><b>Niveau de référence (2017) : 0</b></p> <p><b>Niveau cible : 5</b></p> <p><b>Source des données :</b> Rapports annuels du Ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle</p>		
		<p><b>Indicateur 2.4.3 :</b> Pourcentage a) de jeunes et b) de femmes ayant obtenu ou créé de nouveaux emplois grâce à l'appui du PNUD</p> <p><b>Niveau de référence (2017) :</b> a) 0 % ; b) 0 %</p> <p><b>Niveau cible :</b> a) 80 % ; b) 80 %</p> <p><b>Source des données :</b> Rapports annuels du Ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle</p>		
		<p><b>Produit 2.5 :</b> Un système d'information sur le marché du travail est en place et opérationnel.</p>		
		<p><b>Indicateur 2.5.1 :</b> Existence d'un système d'information sur le marché du travail</p> <p><b>Niveau de référence (2017) :</b> non</p> <p><b>Niveau cible :</b> oui</p> <p><b>Source des données :</b> Rapports annuels du Ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle</p>		
		<p><b>Indicateur 2.5.2 :</b> Nombre de rapports sur le marché du travail publiés dans les délais prescrits</p> <p><b>Niveau de référence (2017) :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> 5</p> <p><b>Source des données :</b> Rapports annuels du Ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

**Priorité du pays : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'intégration (pilier 3 du Plan national de développement)**

**Réalisation 2 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2023, les populations des zones vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficient d'un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables.**

**Réalisation correspondante du plan stratégique : faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise**

**Indicateur 3.1** : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (en pourcentage)

**Niveau de référence (2013)** : 10 %

**Niveau cible (2022)** : 20 %

**Indicateur 3.2** : Taux de couverture forestière

**Niveau de référence (2016)** : 24,4 %

**Niveau cible** : 24,94 %

**Source des données** : Rapport annuel du Ministère des mines et de l'énergie

**Source des données** : Rapport annuel du Ministère de l'environnement et des ressources forestières

**Produit 3.1** : Les capacités des institutions nationales sont renforcées afin qu'elles puissent créer, exploiter et mobiliser des ressources destinées à l'exécution de plans et de politiques sectoriels de développement s'appuyant sur des données factuelles et tenant compte des questions de genre dans les domaines de la gestion des déchets, des changements climatiques, des catastrophes et des risques.

**Indicateur 3.1.1** : Mesure dans laquelle les plans de développement reposant sur des données factuelles prévoient des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et prennent en compte la problématique femmes-hommes

**Niveau de référence (2018)**<sup>30</sup> : 1

**Niveau cible** : 3

**Source des données** : Rapport annuel de l'Agence nationale de la protection civile

**Indicateur 3.1.2** : Nombre de plans régionaux d'urgence tenant compte des questions de genre élaborés et testés avec succès

**Niveau de référence (2018)** : 0

**Niveau cible** : 5

**Source des données** : Rapport annuel de l'Agence nationale de la protection civile

Ministères chargés des questions suivantes :

– Environnement et ressources forestière  
– Mines et énergie

Agence nationale de la protection civile, Banque mondiale

Cadre de coopération mondiale

FEM

Agence allemande de coopération internationale

**Ressources ordinaires** :  
**8 500 000 dollars**

**Autres ressources** :  
**21 400 000 dollars**

<sup>30</sup> 1 : Un petit nombre de plans reposent sur des données ; 2 : Quelques plans reposent sur des données ; 3 : Des plans de grande envergure reposent sur des données ; 4 : Tous les plans reposent sur des données.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
---	--	--	--	--

**Indicateur 3.1.3** : Nombre de nouvelles initiatives en faveur de la gestion durable des déchets mises en place avec le concours du PNUD

**Niveau de référence (2018)** : 0

**Niveau cible** : 5

**Source des données** : Rapport annuel du Ministère de l'environnement et des ressources forestières

**Produit 3.2** : Solutions retenues pour assurer l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable

**Indicateur 3.2.1** : Nombre de ménages ayant respectivement à leur tête une femme ou un homme et vivant dans les zones visées qui ont accès à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable

**Niveau de référence (2017)** : Ménages ayant une femme à leur tête : 3 096 ; ménages ayant un homme à leur tête : 8 904

**Niveau cible** : Ménages ayant une femme à leur tête : 3 656 ; ménages ayant un homme à leur tête : 10 594

**Source des données** : Rapport annuel du comité technique du PUDC

**Indicateur 3.2.2** : Pourcentage de producteurs et productrices de charbon qui utilisent des techniques de carbonisation à haut rendement énergétique

**Niveau de référence (2017)** : 0

**Niveau cible** : 30 %

**Source des données** : Rapport annuel du Ministère de l'environnement et des ressources forestières

**Indicateur 3.2.3** : Pourcentage de productrices de charbon de bois qui se convertissent à d'autres activités leur rapportant des revenus substantiels

**Niveau de référence (2017)** : 0

**Niveau cible** : 50 %

*Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux  
cibles*

*Source des données, fréquence  
de la collecte, et entité responsable*

*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*

*Principaux partenaires ou cadres  
de partenariat*

*Montant indicatif  
des ressources,  
par réalisation  
(en dollars des États-Unis)*

**Source des données** : Rapport annuel du Ministère de l'environnement et des ressources forestières

**Produit 3.3** : Les moyens des communautés vulnérables qui vivent dans des zones très exposées aux risques naturels sont renforcés afin qu'elles puissent s'adapter aux effets futurs des changements climatiques ainsi qu'aux catastrophes.

**Indicateur 3.3.1** : Nombre de villages qui pratiquent la gestion durable des ressources naturelles et des forêts et respectent les écosystèmes aux fins d'une plus grande résilience

**Niveau de référence (2017)** : 200

**Niveau cible** : 300

**Source des données** : Rapport annuel du Ministère de l'environnement et des ressources forestières